

<http://helene.lipietz.net/spip.php?article615>



Indemnité de résidence des personnels pénitentiaires

- Ma vie de sénatrice - Les lieux privatifs de liberté -



Date de mise en ligne : vendredi 29 septembre 2017

Copyright © H el ene Lipietz - Tous droits r eserv es

**Madame la Garde des sceaux,
Ministre de la justice
Paris, le 29 septembre 2017**

Madame la Ministre,

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les personnels de plusieurs établissements pénitentiaires de Seine-et-Marne. Ils ont attiré mon attention sur l'incohérence de l'attribution de l'indemnité de résidence.

En effet, dans le département elle se monte à trois pour cent du salaire, sauf pour les personnels affectés à Meaux ou à Fontainebleau qui ne bénéficient que d'une indemnité de un pour cent.

Résidant en Seine-et-Marne, je connais les difficultés pour se loger dans des cantons où l'offre de logements est déficitaire. C'est pourquoi je pense qu'une revalorisation de cette prime serait de nature à stabiliser le personnel et donc à améliorer le service pénitentiaire.

De même, il me paraît nécessaire de rendre plus attractifs les métiers de la pénitencière dès le recrutement grâce à une campagne publique d'information qui présente l'ensemble des métiers de la détention de façon plus valorisante que précédemment.

Dès leur formation, les futurs professionnels doivent être « chouchoutés ». Il n'est pas normal que plus de cinquante pour cent des reçus au concours de surveillant ne terminent pas le cursus.

Voici quelques réflexions d'une sénatrice sur le départ qui souhaite comme vous que nos prisons ne soient plus la honte de la République, tant pour les détenus que pour les personnels qui exercent un métier mal connu, ignoré, voire raillé, alors qu'il est au coeur du vivre ensemble républicain. En vous assurant, Madame la Ministre de la justice, de mes sentiments républicains et écologistes.

Hélène Lipietz

Sénatrice non inscrite de la Seine-et-Marne